

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 481

18 février 2016

### SOMMAIRE

Accelya Holding (Luxembourg) S.A. ....	23046	Componentia S.A. ....	23049
Affinia Luxembourg Finance S.à r.l. ....	23047	Crèche an Hennesen S.à.r.l. ....	23049
Agence d'Assurances Klein-Pétre S.à r.l. ....	23044	CTO Europe Holding S.A. ....	23051
AJ Car Concept S.à r.l. ....	23047	CW Invest S.A. ....	23045
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. ....	23046	Discosol s.à.r.l. ....	23045
Amer-Sil S.A. ....	23047	Discosol s.à.r.l. ....	23043
Argon New S.à r.l. ....	23047	Europe Entertainment Holdings S.à r.l. ....	23049
Audit & Maintenance S.à r.l. ....	23088	Frederic's Lux S.A. ....	23044
Bakery Technology 3 ....	23048	Lealux Holdings S.A. ....	23042
Beinvest S.A. ....	23048	Lealux Holdings S.A. ....	23042
Carbon Management S.A. ....	23048	Logwin AG ....	23042
Casa Nuova S.à r.l. ....	23049	Lux Magnet S.A. ....	23051
Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. ....	23045	MARIS Consultancy S.à r.l. ....	23043
Centurion Consult S.A. ....	23044	Max-Agri S.à r.l. ....	23051
CEPF Chariot S.à r.l. ....	23043	MCT Berlin Residential S.C.A. ....	23042
CEP IV Co-Invest S.à r.l. ....	23062	Müller Trade AG ....	23050
Cep IV Tiger Investment S.C.A. ....	23058	Peninsula Lux S.à r.l. ....	23066
Cessna S.A. ....	23050	P.Invest S.A. ....	23042
Chez les Bons Amis S.à r.l. ....	23045	Princesse S.à r.l. ....	23043
Cidra Holding S.à r.l. ....	23076	Revista Investissements ....	23046
Clavier S.A. SPF ....	23050	Sarmar Group Sàrl Unipersonnelle ....	23050
Clint II S.à r.l. ....	23052	Socogestar S.A. ....	23070
Clymene ....	23044	Swiss Life GIO S.à r.l. ....	23068
C&MI Holding ....	23044	Tendance Vins S.à r.l. ....	23043
CO2 Lux 3 S.à r.l. ....	23071	Teqball Holding S.à r.l. ....	23048
Collaborativ Consulting Company ....	23049	Victoria Finance S.A. ....	23051
Coller Partners 502 Management S.à r.l. ....	23045		

**Lealux Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.719.

—  
Par la présente, je vous sou mets ma démission en tant que administrateur de votre société.

Le 9 décembre 2015.

FRANCIS HOOGEWERF.

Référence de publication: 2015200246/9.

(150224584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**P.Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 174.188.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.INVEST SA

Référence de publication: 2016002269/10.

(160000215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**MCT Berlin Residential S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.741.

—  
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice allant du 01/10/2013 au 30 septembre 2014, ainsi que le rapport des réviseurs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002208/10.

(150240924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Lealux Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.719.

—  
Par la présente, je vous sou mets ma démission en tant que administrateur de votre société.

Le 9 décembre 2015.

ARDAVON HOLDINGS LTD

Signature

Référence de publication: 2015200244/11.

(150224584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Logwin AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

—  
AUSZUG

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft gibt bekannt, dass Herr Tomas Sonntag sein Amt als Mitglied des Executive Committee der Gesellschaft mit Wirkung zum 20.11.2015 niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Dezember 2015.

*Für die Gesellschaft*

Unterschriften

Référence de publication: 2015200232/14.

(150224492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**MARIS Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf, 67, rue Hicht.  
R.C.S. Luxembourg B 159.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016002200/9.  
(16000107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Princesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2662 Luxembourg, 3, rue Henri Vannerus.  
R.C.S. Luxembourg B 148.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature.  
Référence de publication: 2016002282/10.  
(150241244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Tendance Vins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 107.010.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature.  
Référence de publication: 2016002467/10.  
(150241174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**CEPF Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 154.422.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Référence de publication: 2016002760/12.  
(160000985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Discosol s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 9, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 96.207.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
MS GESTION SA  
*Bureau Comptable et Fiscal*  
14 avenue de la Gare  
L-9233 DIEKIRCH  
Référence de publication: 2016002814/13.  
(160001450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Agence d'Assurances Klein-Pétre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 48, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 108.724.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016003445/9.

(160001762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

---

**Frederic's Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002037/10.

(160000253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Centurion Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 75.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002759/10.

(160000699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**C&MI Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.393.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour C&MI HOLDING*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016002720/11.

(160000954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Clymene, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.471.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLYMENE*

*Société anonyme*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016002771/14.

(160001126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Chez les Bons Amis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 29, avenue Gordon Smith.  
R.C.S. Luxembourg B 146.157.

Les comptes annuels au 23 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016002764/9.  
(160001370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**CW Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 145.608.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 2016. GERARD Rachel.  
Référence de publication: 2016002793/10.  
(160000834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Coller Partners 502 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 125.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 2016. Signature.  
Référence de publication: 2016002739/10.  
(160001006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 132.750.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Référence de publication: 2016002727/12.  
(160000814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Discosol s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 9, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 96.207.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
MS GESTION SA  
*Bureau Comptable et Fiscal*  
14 avenue de la Gare  
L-9233 DIEKIRCH  
Référence de publication: 2016002815/13.  
(160001459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Accelya Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 184.090.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 30 octobre 2015 de nommer:

- Monsieur Vipul Jain, né à Delhi en Inde, le 5 septembre 1957 et demeurant 71-B, Tanna Res., Veer Savarkar Marg, Mumbai, Inde, en tant qu'administrateur de classe A pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2018;

- Monsieur John Eric Fountain-Johnston, né à Londres au Royaume-Uni le 12 janvier 1958 et demeurant 13, Cité Le-denbergh, L-5341 Moutfort, Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015199040/17.

(150223420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---

**Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 222.104.520,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

*Extrait des résolutions des actionnaires de la société du 17 novembre 2015*

Les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Martha Brooks en tant que gérante A de la Société avec effet au 29 septembre 2015;
- d'accepter la démission de Klaus Heinemann en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 septembre 2015;
- d'accepter la démission de Mark Bartlett en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 septembre 2015;
- de nommer James O'Leary, né le 11 janvier 1963 à Brooklyn, New York, les États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 901, South Bond Street, Suite 600, Baltimore, MD 21231 Maryland, les États-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet au 17 novembre 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199057/18.

(150224169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---

**Revista Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.548.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 novembre 2015*

L'Assemblée générale décide de

- nommer comme administrateur, Lux Art Déco S.à.r.l., RCS B 137993, avec siège au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par Monsieur BOKOMBA Kassa-Kassa, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;

- nommer comme commissaire aux comptes, BK Gestion Conseil S.à.r.l., RCS B 88.934, avec siège au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par Monsieur BOKOMBA Kassa-Kassa, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;

- transférer le siège au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015198917/19.

(15022510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

---

**Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.119.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199046/10.

(150224036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---

**Amer-Sil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8281 Kehlen, 61, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 8.871.

*Extrait du PV de l'AG du 08 mai 2015*

Il ressort des décisions prises en assemblée générale annuelle en date du 08 mai 2015 que les mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Guy DAUWE, demeurant à L-8146 Bridel, 1, rue J. Oster, ont été renouvelés pour une période prenant fin le 05 décembre 2020.

Pour extrait conforme,

Kehlen, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199109/13.

(150224304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---

**Argon New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.880,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.925.

Veillez noter que la Société a été informée du changement de nom de l'Associé unique de la Société, 'Actavis Equity S.à r.l.' comme suit:

- Argon Equity S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Argon New S.à r.l.

Anne Bölkow

*Gérant*

Référence de publication: 2015199075/15.

(150223918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---

**AJ Car Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4994 Schouweiler, 113, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 200.462.

Il résulte d'une cession de parts sociales sous-seings privés en date du 20 novembre 2015 entre:

- Monsieur AZAR Georges, Directeur de Sociétés, né le 27 novembre 1963 à RMEIL BEIROET (Liban), demeurant au 27, Rue Michel Rodange, à L-4660 DIFFERDANGE;

Et

- Madame BEGASSE Claudine, Employée, née le 27 mai 1978 à VERVIERS (Belgique), demeurant au 51 Rue Albert 1<sup>er</sup> à B-6780 WOLKRANGE;

Que Madame BEGASSE Claudine, susmentionnée, a acquis 25 parts sociales supplémentaires de la société AJ CAR CONCEPT SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015199097/16.

(150224090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---

**Teqball Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 191.050.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199863/10.

(150223258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---

**Beinvest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 141.402.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000912/10.

(150239796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Carbon Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 142.676.

—  
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Janos Attila EGERVARI

*Administrateur*

Référence de publication: 2016002755/12.

(160000945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Bakery Technology 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.  
R.C.S. Luxembourg B 180.603.

—  
En date du 15 Juillet 2015, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil de gérance

De rayer:

Andreas Capital Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Gérant A

D'inscrire:

Andreas Management Services S.à r.l.

RCS: B179712

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Gérant A

Mandat: Indéterminée

Larochette, le 27 Novembre 2015.

*Le Conseil de Gérance*

Référence de publication: 2015199135/22.

(150224134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---



**Componentia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 170.930.

Les comptes annuels de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002743/10.

(160001193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Crèche an Hennessen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 19, Haaptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 163.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016002746/10.

(160000658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**3 C, Collaborativ Consulting Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.  
R.C.S. Luxembourg B 68.465.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2016002774/11.

(160000619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Europe Entertainment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 175.332.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016002837/11.

(160001015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Casa Nuova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4348 Esch-sur-Alzette, 35, rue Léon Weirich.  
R.C.S. Luxembourg B 154.698.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 04 janvier 2016.

CASA NUOVA S.A R.L.

L-4348 ESCH/ALZETTE

Référence de publication: 2016002725/12.

(160000866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Sarmar Group Sàrl Unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1747 Luxembourg, 7, op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 190.349.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002369/9.

(16000093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Müller Trade AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 96.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002234/10.

(16000254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Cessna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 187.602.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 3 décembre 2015, que la liquidation de la société, décidée en date du 6 août 2015, a été clôturée et que la société CESSNA S.A., a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 décembre 2015.

*Pour: CESSNA S.A.*

Société anonyme liquidée

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015200073/17.

(150225480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

---

**Clavier S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 171.221.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte des résolutions adoptées par une assemblée générale tenue en date du 8 décembre 2015 à Luxembourg que:

(I) l'assemblée générale a décidé de clôturer les opérations de la liquidation avec effet à la date du même jour; et

(II) l'assemblée a décidé que les documents seront conservés pendant le délai légal de cinq ans au siège de la société, à savoir à L-1537 LUXEMBOURG, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

*Pour CLAVIER S.A. SPF.*

Claude GEIBEN / Carole CAHEN

*Liquidateur / Liquidateur*

Référence de publication: 2015200078/18.

(150224938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

---

**CTO Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001938/9.

(160000162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Max-Agri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 93.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002205/10.

(160000111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Victoria Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 99.773.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 9 décembre 2015*

La société BML EXPERTISES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B124333, ayant son siège social au 2, rue Wilson L - 2732 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VICTORIA FINANCE S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015200423/14.

(150224688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

---

**Lux Magnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 83.444.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 05 octobre 2015:*

- transfert du siège social de l'administrateur Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de son mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;

- changement d'adresse professionnelle du représentant d'Alpha Management Services (Luxembourg) S.A., Monsieur Marc Schintgen, au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;

- reconduction des mandats des administrateurs, Monsieur Alain Puthier et Monsieur Lotfi Bidani, pour une durée de 6 ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;

- reconduction des mandats des administrateurs-délégués, Monsieur Alain Puthier et Monsieur Lotfi Bidani, pour une durée de 6 ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;

- transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de son mandat pour une durée de 6 ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015200260/21.

(150224684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

---

**Clint II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 202.100.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch.

There appeared:

BC European Capital IX - 1 LP, a company organized under the laws of England and Wales and having its registered office at Heritage Hall, La Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, and being registered with Companies House under number LP014057,

represented by Me François-Xavier JOYEUX, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 November 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Clint II S.à r.l." which is hereby established as follows:

**Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Clint II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures and secure its obligations and indebtedness by any security interests or otherwise. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (including up-stream and side-stream) or security interests or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to nonmembers is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager or by any two managers (including by way of representation) if there is a board of managers.

**Art. 8. Liability managers.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Decision by members.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30 June at 11.30 am CET of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Annual accounts.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2015.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments
BC European Capital IX – 1 LP .....	12,500	EUR 12,500
Total: .....	12,500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

#### *Extraordinary decision of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Stefano Ferraresi, manager, born on 13 November 1972 in Cernusco sul Naviglio, Italy, with professional address at 40, Portman Square, GB - W1H 6DA, Londres;

- Mr Nikos Stathopoulos, manager, born on 11 November 1969 in Athens, Greece, with professional address at 62, Sidney St., GB - SW39PS Londres;

- Mr Pierre Stemper, manager, born on 6 December 1970 in Poissy, France, with professional address at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Ms Christelle Rétif, manager, born on 13 December 1973 in Saint-Germain-en-Laye, France, with professional address at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg; and

- Mr Naïm Gjonaj, manager, born on 8 October 1973 in Liège, Belgium, with professional address at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

BC European Capital IX - 1 LP, une société constituée selon la loi anglaise, ayant son siège social au Heritage Hall, La Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HY et inscrite au Companies House sous le numéro LP014057,

représentée par Me François-Xavier JOYEUX, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 30 novembre 2015 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée «Clint II S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Clint II S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance et garantir ses obligations et ses dettes au moyen de sûretés ou autrement. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties (incluant up-stream et side-stream), valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gestion.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera liée par la signature du gérant unique dans le cas où il n'y a qu'un gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance par les signatures conjointes de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement liée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou par deux gérants (y compris par voie de représentation) dans le cas d'un conseil de gérance.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Décisions des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.



Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14. Distribution.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
BC European Capital IX – 1 LP . . . . .	12.500	12.500 EUR
Total: . . . . .	12.500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolutions extraordinaires de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Stefano Ferraresi, gérant, né le 13 novembre 1972 à Cernusco sul Naviglio, Italie, avec adresse professionnelle au 40, Portman Square, GB - W1H 6DA, Londres;

- Monsieur Nikos Stathopoulos, gérant, né le 11 novembre 1969 à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 62, Sidney St., GB - SW39PS Londres;

- Monsieur Pierre Stemper, gérant, né le 6 décembre 1970 à Poissy, France, avec adresse professionnelle au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg; et

- Madame Christelle Rétif, gérante, née le 13 décembre 1973 à Saint-Germain-en-Laye, France, avec adresse professionnelle au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Monsieur Naïm Gjonaj, gérant, né le 8 octobre 1973 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et les versions allemande et/ou française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, cette partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.-X. JOYEUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20930. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200058/345.

(150224904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Cep IV Tiger Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 199.846.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November,

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of CEP IV Tiger Investment S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 199846, having a share capital of EUR 31,000 and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed before the undersigned notary on August 25 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2955 on October 28, 2015 (the "Company"). The articles of association have not been amended so far.

The Meeting is chaired by Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg as chairman of the Meeting.

The Chairman appoints, as secretary of the Meeting and the Meeting elects as scrutineer Mrs Caroline RAMIER with professional address in Luxembourg Esch-sur-Alzette.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from the attendance list that all the shareholders of the Company holding shares representing the entire share capital of the Company are present or represented at the Meeting, are aware of its agenda and waive in accordance with the articles of association of the Company any right they may have in respect of a notice and notice period requirement, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders of the Company.

II. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur*, by the Board of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

III. The agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Approval of the conversion of the currency of the share capital of the Company from its current currency expressed in euros to British pounds;

2. Approval of the reduction of the nominal value of the shares issued by the Company from zero point seven zero two eight British pounds (GBP 0.7028) per share to one British pence (GBP 0.01);

3. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand two hundred and thirteen British pounds and twenty British pence (GBP 2,213.20) so as to raise it from its current amount of twenty-one thousand seven hundred eighty-six British pounds and eighty British pence (GBP 21,786.80) up to twenty-four thousand British pounds (GBP 24,000) through the issue of two hundred twenty-one thousand three hundred and twenty (221,320) new shares of the Company, having a nominal value of one British pence (GBP 0.01) each;

4. Amendment of article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the changes set forth above;

5. Authorization to any manager of the general partner of the Company to act individually and with full power of substitution, to amend, sign any document and take any action, in the name and on behalf of the Company, which he/she deems necessary or useful in relation to the implementation of the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;

6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to convert the currency of the share capital of the Company from its current currency expressed in euros (EUR) into British pounds (GBP) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on November 26, 2015, i.e. one euro (EUR 1) being the equivalent of approximately zero point seven zero two eight British pounds (0.7028 GBP), and to convert all accounts in the books of the Company from EUR into GBP.

As a result of the above, the share capital of the Company shall amount to twenty-one thousand seven hundred and eighty-six British pounds eighty British pence (GBP 21,786.80), represented by shares having a nominal value of approximately zero point seven zero two eight British pounds (0.7028 GBP) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to reduce the nominal value of the shares issued by the Company from zero point seven zero two eight British pounds (GBP 0.7028) per share to one British pence (GBP 0.01) per share, so that the share capital of the Company shall be set at twenty-one thousand seven hundred and eighty-six British pounds eighty British pence (GBP 21,786.80) represented by two million one hundred seventy-eight thousand six hundred and eighty (2,178,680) shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand two hundred and thirteen British pounds and twenty British pence (GBP 2,213.20) so as to raise it from its current amount of twenty-one thousand seven hundred and eighty-six British pounds eighty British pence (GBP 21,786.80) up to twenty-four thousand British pounds (GBP 24,000) through the issuance of two hundred and twenty-one thousand three hundred and twenty (221,320) new shares of the Company, having a nominal value of one British pence (GBP 0.01) each.

*Subscription and payment*

Thereupon, the new issued shares shall be subscribed as follows:

- CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée qualifying as a société d'investissement en capital à risque, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185226, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> Floor, L-1653 Luxembourg, represented by Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, subscribes for one hundred thousand five hundred and four (150,504) new shares of the Company, having a nominal value of one British pence (GBP 0.01) each, and to fully pay up these new shares in cash in the aggregate amount of one thousand five hundred and five British pounds and four British pence (GBP 1,505.04); and

- CEP IV Co-Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200968, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> Floor, L-1653 Luxembourg, represented by Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, subscribes seventy thousand eight hundred and sixteen (70,816) new shares of the Company, having a nominal value of one British pence (GBP 0.01) each, and to fully pay up these new shares in cash in the aggregate amount of seven hundred and six British pounds and sixteen British pence (GBP 708.16);

- CEP IV Tiger S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199593, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> Floor, L-1653 Luxembourg, represented by Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, hereby expressly waives any preferential subscription right it may have to subscribe for any such new issued shares.

The total subscription amount of two thousand two hundred and thirteen British pounds and twenty British pence (GBP 2,213.20) shall be allocated to the share capital of the Company and thus be, as from that moment, at the disposal of the Company.

Evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall therefore read as follows:

“5.1. The subscribed capital is fixed at twenty-four thousand British pounds (GBP 24,000), represented by seventy (70) shares of the General Partner (“Actions de commandité” herein defined as “Management Shares”) and two million three hundred ninety-nine thousand nine hundred and thirty (2,399,930) shares of the Limited Shareholders (“Actions de Commanditaire”, herein defined together with the Management Shares as the “Shares”), with a nominal value of one British pence (GBP 0.01) each. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.”

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to grant authorization to any manager of the general partner of the Company to act individually and with full power of substitution, to amend, sign any document and take any action, in the name and on behalf of the Company, which he/she deems necessary or useful in relation to the implementation of the resolutions to be taken on the basis of the present agenda.

*Power*

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette in the office of the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

est tenu

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de CEP IV Tiger Investment S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199846, ayant un capital social de EUR 31.000 et son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2955 en date du 28 octobre 2015 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par, Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le Bureau.

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires de la Société détenant des actions représentant l'entière part du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée, qu'ils ont connaissance de son ordre du jour et renoncent conformément aux statuts de la Société à tous les droits qu'ils pourraient avoir en terme de convocation et de délai de convocation, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, qui sont connus des actionnaires de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués dans la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signés ne varient par le Bureau et détenteurs de procurations, resteront annexées au présent acte.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation de la conversion de la devise du capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en euros en livres sterling;

2. Approbation de la réduction de la valeur nominale des actions émises par la Société de zéro point sept zéro deux huit livre sterling (GBP 0,7028) par action à un pence (GBP 0,01);

3. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société par un montant de deux mille deux cent treize livres sterling et vingt pence (GBP 2.213,20) pour le porter de son montant actuel de vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 21.786,80) à vingt-quatre mille livres sterling (GBP 24.000) par l'émission de

deux cent vingt-et-un mille trois cent (221.300) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune;

4. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les modifications mentionnées aux points ci-avant;

5. Pouvoir à tout gérant du gérant commandité de la Société d'agir individuellement et avec tout pouvoir de substitution afin de modifier, signer tout document et de prendre toute mesure, au nom et pour le compte de la Société, qu'il/elle juge nécessaire ou utile en lien avec la mise en place des résolutions à prendre sur base du présent ordre du jour;

6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en euro (EUR) en livres sterling (GBP) au taux de change fixé par la Banque Central Européenne le 26 novembre 2015, c'est-à-dire un euro (EUR 1) étant l'équivalent d'environ zéro point sept zéro deux huit livre sterling (0.7028 GBP), et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro vers la livre sterling.

Il résulte de ce qui précède que le capital de la Société doit s'élever à vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 21.786,80) représentée par des actions ayant une valeur nominale d'environ zéro point sept zéro deux huit livre sterling (0.7028 GBP) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions émises par la Société de zéro point sept zéro deux huit livre sterling (GBP 0,7028) par action à un pence (GBP 0,01) par action, afin que le capital social de la Société s'élève à vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 21.786,80) représenté par deux million cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt (2.178.680) actions.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille deux cent treize livres sterling et vingt pence (GBP 2.213,20) pour le porter de son montant actuel de vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 21.786,80) à vingt-quatre mille livres sterling (GBP 24,000) par l'émission de deux cent vingt-et-un mille trois cent vingt (221.320) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.

#### *Subscription et paiement*

Les nouvelles actions doivent être souscrites comme ci-après:

- CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185 226, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, représentée par Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg selon une procuration donnée sous seing privé, souscrit cent cinquante mille cinq cent quatre (150.504) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune et les libère intégralement en espèces pour un montant total de mille cinq cent cinq livres sterling et quatre pence (GBP 1.505,04); et

- CEP IV Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200 968, ayant un capital social de EUR 12,500 et son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, représentée par Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg selon une procuration donnée sous seing privé, souscrit soixante-dix mille huit cent seize (70.816) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune, et les libère intégralement en espèces pour un montant total de sept cent huit livres sterling et seize pence (GBP 708,16);

- CEP IV Tiger S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199 593, ayant un capital social de EUR 12,500 et son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg représentée par Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg selon une procuration donnée sous seing privé, renonce ici expressément à tout droit préférentiel de souscription qu'il pourrait avoir de souscrire à toute nouvelle action.

Le montant total de souscription de deux mille deux cent treize livres sterling et vingt pence (GBP 2.213,20) doit être alloué au capital social de la Société et dès lors être à la disposition de la Société.

Preuve du paiement a été transmise au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra donc se lire comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille livres sterling (GBP 24.000) représenté par soixante-dix (70) actions de l'Actionnaire Commandité (ci-après les «Actions de Commandité») et deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente (2.399.930) actions des Actionnaires Commanditaires (ci-après les «Actions de Commanditaire»), ensemble avec l'Action de Commandité, définies ci-après comme les «Actions»), chacune d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01). Les détenteurs d'Actions sont définis ensemble ci-après comme les «Actionnaires».

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder tout pouvoir à tout gérant du gérant commandité d'agir individuellement et avec pouvoir de substitution afin de modifier, signer tout document et de prendre toute mesure, au nom et pour le compte de la Société, qu'il/elle juge nécessaire ou utile en lien avec la mise en place des résolutions prises à la présente Assemblée.

*Pouvoir*

Les parties comparantes donnent par le présent acte pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement de corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français.

A la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Caroline Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015200072/232.

(150224773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**CEP IV Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 200.968.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November,

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of CEP IV Co-Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 200 968, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed before the undersigned notary on October 19, 2015, in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association have not been amended so far.

The Meeting is chaired by Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg as chairman of the Meeting.

The Chairman appoints, as secretary of the Meeting and the Meeting elects as scrutineer Mrs Caroline RAMIER with professional address in Luxembourg Esch-sur-Alzette.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from the attendance list that all the shareholders of the Company holding shares representing the share capital of the Company are present or represented at the Meeting, are aware of its agenda and waive in accordance with the articles of association of the Company any right they may have in respect of a notice and notice period requirement, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders of the Company.

II. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur*, by the Board of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

III. The agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Approval of the conversion of the currency of the share capital of the Company from its current currency expressed in euros to British pounds;

2. Approval of the reduction of the nominal value of the shares issued by the Company from zero point seven zero two eight British pounds (GBP 0.7028) per share to one British pence (GBP 0.01);

3. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and fifteen British pounds (GBP 1,215) so as to raise it from its current amount of eight thousand seven hundred and eighty-five British pounds (GBP 8,785) up to ten thousand British pounds (GBP 10,000) through the issue of one hundred twenty-one thousand five hundred (121,500) new shares of the Company, having a nominal value of one pence (GBP 0.01) each;

4. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the changes set forth above;

5. Authorization to any manager of the Company to act individually and with full power of substitution, to amend, sign any document and take any action, in the name and on behalf of the Company, which he/she deems necessary or useful in relation to the implementation of the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;

6. Miscellaneous.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to convert the currency of the share capital of the Company from its current currency expressed in euros (EUR) into British pounds (GBP) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on November 26, 2015, i.e. one euro (EUR 1) being the equivalent of approximately zero point seven zero two eight British pounds (0.7028 GBP), and to convert all accounts in the books of the Company from EUR into GBP.

As a result of the above, the share capital of the Company shall amount to eight thousand seven hundred and eighty-five British pounds (GBP 8,785) represented by shares having a nominal value of zero point seven zero two eight British pounds (0.7028 GBP) each.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to reduce the nominal value of the shares issued by the Company from zero point seven zero two eight British pounds (GBP 0.7028) per share to one British pence (GBP 0.01) per share, so that the share capital of the Company shall be set at eight thousand seven hundred and eighty-five British pounds (GBP 8,785) represented by eight hundred seventy-eight thousand and five hundred (878,500) shares.

#### *Third resolution*

The Meeting further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and fifteen British pounds (GBP 1,215) so as to raise it from its current amount of eight thousand seven hundred and eighty-five British pounds (GBP 8,785) up to ten thousand British pounds (GBP 10,000) through the issue of one hundred and twenty-one thousand and five hundred (121,500) new shares of the Company, having a nominal value of one British pence (GBP 0.01) each.

#### *Subscription and payment*

Thereupon, the new issued shares shall be subscribed as follows:

- Carlyle Innovation Partners, L.P., a limited partnership, existing under the laws of England, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 16869, having its registered office at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom, represented by Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, subscribes for one hundred and fifteen thousand three hundred and sixty-seven (115,367) new shares of the Company, having a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, and to fully pay up these new shares in cash in the aggregate amount of one thousand one hundred and fifty-three British pounds and sixty-seven British pence (GBP 1,153.67); and

- CEP IV Coinvestment, L.P., a limited partnership, existing under the laws of Ontario, Canada, with Ontario Corporation number 231159856, with its principal place of business at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Suite No. 220 South, Washington D.C., 20004, United States of America, represented by Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg pursuant to

a proxy given under private seal, subscribes for six thousand one hundred and thirty-three (6,133) new shares of the Company, having a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, and to fully pay up these new shares in cash in the aggregate amount of sixty-one British pounds and thirty-three British pence (GBP 61.33).

The total subscription amount of one thousand two hundred and fifteen British pounds (GBP 1,215) shall be allocated to the share capital of the Company and thus be, as from that moment, at the disposal of the Company.

Evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The share capital is set at ten thousand British Pounds (GBP 10,000) represented by one million (1,000,000) shares, having a nominal value of one British pence (GBP 0.01) each.”

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to grant authorization to any manager of the Company to act individually and with full power of substitution, to amend, sign any document and take any action, in the name and on behalf of the Company, which he/she deems necessary or useful in relation to the implementation of the resolutions to be taken on the basis of the present agenda.

#### *Power*

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette in the office of the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the persons appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

est tenu

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de CEP IV Co-Invest S.à. r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200 968, ayant un capital social de EUR 12,500 et son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 octobre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par, Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le Bureau.

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires de la Société détenant des parts sociales représentant le capital social de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée, qu'ils ont connaissance de son ordre du jour et renoncent conformément aux statuts de la Société à tous les droits qu'ils pourraient avoir en terme de convocation et de délai de convocation, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, qui sont connus des actionnaires de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués dans la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signés ne varietur par le Bureau et détenteurs de procurations, resteront annexées au présent acte.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:



### *Ordre du jour*

1. Approbation de la conversion de la devise du capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en euros en livres sterling;

2. Approbation de la réduction de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de zéro point sept zéro deux huit livre sterling (GBP 0,7028) par part sociale à un pence (GBP 0,01) par part sociale;

3. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société par un montant de mille deux cent quinze livres sterling (GBP 1.215) pour le porter de son montant actuel de huit mille sept cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 8.785) à dix mille livres sterling (GBP 10.000) par l'émission de cent vingt-et-un mille cinq cent (121.500) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications mentionnées aux points ci-avant;

5. Pouvoir à tout gérant d'agir individuellement et avec tout pouvoir de substitution afin de modifier, signer tout document et de prendre toute mesure, au nom et pour le compte de la Société, qu'il/elle juge nécessaire ou utile en lien avec la mise en place des résolutions à prendre sur base du présent ordre du jour.

6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en euros (EUR) en livres sterling (GBP) au taux de change fixé par la Banque Central Européenne le 26 novembre 2015, c'est-à-dire un euro (EUR 1) étant l'équivalent d'environ zéro point sept zéro deux huit livre sterling (0.7028 GBP), et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro vers la livre sterling.

Il résulte de ce qui précède que le capital de la Société doit s'élever à huit mille sept cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 8.785) représenté par des parts sociales ayant une valeur nominale de zéro point sept zéro deux huit (0.7028 GBP) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les Associées décident de réduire la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de zéro point sept zéro deux huit (GBP 0,7028) par part sociale à un pence (GBP 0,01) par part sociale, afin que le capital social de la Société s'élève à huit mille sept cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 8.785) et soit représenté par huit cent soixante-dix-huit mille cinq cent (878.500) parts sociales.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent quinze livres sterling (GBP 1.215) pour le porter de son montant actuel de huit mille sept cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 8.785) à dix mille livres sterling (10.000) par l'émission de cent vingt-et-un mille cinq cent (121.500) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.

#### *Souscription et paiement*

Les nouvelles parts sociales doivent être souscrites comme ci-après:

- Carlyle Innovation Partners, L.P., un limited partnership, existant sous les lois d'Angleterre, immatriculée au registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP 16869, et ayant son siège social à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni, représenté par Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg, selon une procuration donnée sous seing privé, souscrit cent quinze mille trois cent soixante-sept (115.367) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune, et les libère intégralement en espèces pour un montant total de mille cent cinquante-trois livres sterling et soixante-sept pence (GBP 1.153,67); et

- CEP IV Coinvestment, L.P., un limited partnership, existant sous les lois de Ontario, Canada, avec le numéro des sociétés de Ontario 231159856, ayant son siège principal d'activité à 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Suite No. 220 South, Washington D.C., 20004, Etats Unis d'Amérique, représenté par Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg selon une procuration donnée sous seing privé, souscrit six mille cent trente-trois (6.133) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune, et les libère intégralement en espèces pour un montant total de soixante-et-une livres sterling et trente-trois pence (GBP 61,33).

Le montant total de souscription de mille deux cent quinze livres sterling (GBP 1.215) doit être alloué au capital social de la Société et dès lors être à la disposition de la Société.

Preuve du paiement a été transmise au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suivant:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000) représenté par un million (1.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder tout pouvoir à tout gérant d'agir individuellement et avec pouvoir de substitution afin de modifier, signer tout document et de prendre toute mesure, au nom et pour le compte de la Société, qu'il/elle juge nécessaire ou utile en lien avec la mise en place des résolutions prises à la présente Assemblée.

*Pouvoir*

Les parties comparantes donnent par le présent acte pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement de corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français.

A la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Caroline Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28582. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015200071/207.

(150224784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Peninsula Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 190.271.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Khadem Abdullah Khadem Butti AL QUBAISI, companies' manager, born on the 27<sup>th</sup> day of September, 1971 in Abu Dhabi, United Emirates of Arabia, residing at Corniche Street Villa, 39 Marina Hall, Abu Dhabi, United Emirates of Arabia,

here represented by Mr Adrien MANTIONE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy signed on November 16, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of PENINSULA Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on September 11<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3163 of October 29<sup>th</sup>, 2014. The Articles of Incorporation have not been amended since that date;

- that the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by ONE HUNDRED TWENTY-FIVE (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each, all fully paid-up;

- that the appearing party, prenamed, is the sole owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, represented as stated above, in his capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the appearing party, represented as stated above, in his capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 July 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 July 2015, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

No confusion of patrimony can be made, neither with the assets of the sole shareholder nor the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

#### *Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand ninety five euro (EUR 1,095).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Khadem Abdullah Khadem Butti AL QUBAISI, gérant de sociétés, né le 27 septembre 1971 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant à Corniche Street Villa, 39 Marina Hall, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, ici représenté par Monsieur Adrien MANTIONE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 16 novembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société PENINSULA Lux S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3163 du 29 octobre 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la Société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 juillet 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 juillet 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L- 2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre l'actionnaire unique et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille quatre vingt quinze euros (EUR 1.095).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. MANTIONE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36687. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200332/107.

(150224595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Swiss Life GIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.566.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of November.

In front of Maître Martine SCHAEFFER, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "Swiss Life GIO S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, incorporated by deed of Me Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on November 7<sup>th</sup>, 2013, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 636 dated March 11, 2014 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 183.566 (the "Company"), whose articles of association have not been amended since;

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

### *Agenda*

1-. Transfer of the registered office of the Company from 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen to 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2-. Amendment of Article 2.1 of the Company's articles of association in order to give it the following content:

“ 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

3.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

#### *First resolution:*

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen to 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution:*

Pursuant to the above transfer of registered office, the sole partner resolves to amend Article 2.1. of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de novembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Swiss Life GIO S.à r.l." ayant son siège social à 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, constituée suivant acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), reçu le 7 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 636 du 11 mars 2014 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le matricule B 183.566 (la «Société»), et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Madame le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq-cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

*Ordre du jour*

1. - Transfert du siège social de la Société du 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. - Modification de l'article 2.1. des statuts de la Société comme suit:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

Suite au transfert de siège ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 2.1. des statuts de la Société comme suit:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-)

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: I. Dias, M. Krecké, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27335. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200372/117.

(150224858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Socogestar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.400.

En date du 3 décembre 2015 et avec effet immédiat, Frédéric Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A, de la société SOCOGESTAR S.A., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167400.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

*Mandaté par le démissionnaire*

Référence de publication: 2015199842/15.

(150223653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

**CO2 Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 202.099.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty-fifth of November.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

United International Management (Malta) Limited, a limited company with its registered office at The Plaza Commercial Centre, Bisazza street, Sliema SLM1640, Malta

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, (“société à responsabilité limitée”), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws in force, namely the Companies’ Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company’s name is “CO2 Lux 3 S.à r.l.”.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. It can perform any services or advice including to companies it controls or that control it.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company’s nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twenty thousand US-Dollar (20,000.- USD) represented by twenty thousand (20,000) sharequotas of one US-Dollar (1.- USD) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders’ meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders’ meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders’ meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.



*Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing, declares to subscribe all the twenty thousand (20,000) share quotas with a par value of one US-Dollar (USD 1.-) each.

All the twenty thousand (20,000) share quotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twenty thousand US-Dollar (USD 20,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

*Transitory disposition*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31<sup>st</sup>, 2015.

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 1.300,- Euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

*First resolution*

The following persons are appointed as managers:

1. Mr. Claude Crauser, born in the City of Luxembourg (Luxembourg), on April 22, 1981 and residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
2. Mr. Cornelius Bechtel, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968 and residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
3. Mr. Claude Crauser, born in Luxembourg (Luxembourg), on April 22, 1981 and residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The company is bound in all circumstances by the joint signature of two of its managers.

*Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

*Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

United International Management (Malta) Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Centre Commercial Plaza, rue Bisazza, Sliema SLM1640, Malte.

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "CO2 Lux 3 S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts

et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut effectuer toutes prestations de services ou de conseils notamment auprès des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille US-Dollar (20.000,-USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de un US-Dollar (1,- USD) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, déclare souscrire toutes les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un US-Dollar (USD 1,-) chacune.

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille US -Dollar (USD 20.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instruant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.300.- Euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Claude Crauser, né dans la ville de Luxembourg (Luxembourg), le 22 Avril, 1981 et demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
2. Monsieur Cornelius Bechtel, né à Emmerich (Allemagne), 11 Mars 1968 et demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

3. Monsieur Claude Crauser, né à Luxembourg (Luxembourg), le 22 Avril, 1981 et demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux de ses gérants.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire présent acte.

Signé: S. BERNARD, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200082/283.

(150224889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Cidra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.846.975,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.206.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of November, before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared,

Cidra S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 119.205, with a share capital of EUR 5,846,975,

duly represented by Me Alexandre Pel, Maître en droit, by virtue of a proxy dated 30 November 2015 which shall be registered together with the present deed, and

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Cidra Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 119.206, with a share capital of EUR 5,846,975.-, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of Me Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1922 of 12 October 2006 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 5 November 2010, published in the Mémorial number 2809 of 22 December 2010.

The appearing party, represented as above stated, declared and requested the undersigned notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the 233,879 shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda set out below.

2. The board of managers of the Company decided at its meeting held on 8 October 2015 (the "Board Meeting") to propose to the Sole Shareholder, subject to the conditions set forth in the Demerger Proposal (as defined below), to proceed to the demerger of the Company by incorporation of a new company (scission par constitution d'une nouvelle société), as permitted by Articles 288 and 307 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"), through the transfer, without dissolution, of part of its assets and liabilities (as described below) to the New Company in exchange for the allocation to the Sole Shareholder of shares of the New Company (as such terms are defined below).

The board of managers of the Company approved at the Board Meeting the demerger proposal of the Company (the “Demerger Proposal”) which was published on 26 October 2015 in the Mémorial number 2930 in accordance with Article 290 of the Company Law.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

A. Presentation of the demerger proposal of the Company (the “Demerger Proposal”) issued by the Company and including the information and the conditions on the demerger of the Company and inter alia the exchange ratio and the rights granted to the parties, and which also includes the draft of the articles of incorporation of the company to be incorporated;

B. (i) Acknowledgement of the realisation of the Condition Precedent (as defined in the Demerger Proposal), approval of the Demerger Proposal, and acknowledgement and approval of the changes made to the list of assets and liabilities contained in the Demerger Proposal in accordance with Article 293 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Company Law”), (ii) decision to proceed to the demerger of the Company by incorporation of a new company (scission par constitution d’une nouvelle société), according to Articles 288 and 307 of the Company Law by the transfer of part of the assets and liabilities of the Company to a new company (to be incorporated under the name of CADRI S.à r.l.) (hereinafter referred to as the “New Company”) in exchange for the allocation to the Sole Shareholder of five hundred (500) shares of the New Company (the “Demerger”); and (iii) approval of the articles of incorporation of the New Company substantially in the form provided for in the Demerger Proposal;

C. Acknowledgement of the effective date of the Demerger;

D. Miscellaneous.

4. The provisions of the Company Law in relation to the Demerger have been fulfilled:

a) publication on 26 October 2015 of the Demerger Proposal in the Mémorial number 2930, being at least one month before the date of the present extraordinary decision of the Sole Shareholder of the Company which is to resolve on the Demerger Proposal and the Demerger;

b) deposit of the documents required by Article 295 of the Company Law at the registered office of the companies involved in the Demerger (i.e. the Company) at least one month before the date of the general meeting called to decide on the Demerger Proposal (i.e. the present extraordinary decision of the Sole Shareholder of the Company), except for the reports and statements listed in Article 295 c) to e) of the Company Law, which were waived by the Sole Shareholder of the Company in accordance with Article 296 of the Company Law by way of written sole shareholder’s resolutions passed on 21 October 2015.

After due consideration of the agenda above and of item 4. a) and b), the Sole Shareholder approved the foregoing and took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Demerger Proposal issued by the Company and including the information on the Demerger and inter alia the exchange ratio and the rights granted to the parties, and which also includes the draft of the articles of incorporation of the New Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder noted that the Demerger Proposal had been approved by the board of managers of the Company at the Board Meeting and had been published on 26 October 2015 in the Mémorial number 2930 in accordance with Article 290 of the Company Law.

The Sole Shareholder noted that the Demerger was subject to the completion of the Condition Precedent (as defined in the Demerger Proposal) being the transfer to the Company of all the shares held by Ygeia Equity AB in Capiro AB (publ) on the Effective Date (as defined in the Demerger Proposal). The Sole Shareholder confirmed having received satisfactory evidence of the holding of 83,196,877 shares in Capiro AB (publ) by the Company.

The Sole Shareholder resolved to approve and ratify the Demerger Proposal in all its provisions and in its entirety, without any exception or reserves.

The Sole Shareholder acknowledged having been informed by the board of managers of the Company in accordance with Article 293 of the Company Law of the changes and clarifications to the list of assets and liabilities (contained in the Demerger Proposal), such changes and clarifications resulting from the fluctuation of the market value of the Capiro AB (publ) shares having occurred between the date of the Demerger Proposal and the date of the present deed.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the following amendments to the list of assets and liabilities contained in the Demerger Proposal and to approve as final list of divested assets and liabilities the following:

1. List of assets transferred:

- 83,196,877 shares in Capiro AB (publ), Reg. No. 556706-4448, a limited liability company whose registered office is at c/o Capiro AB, P.O. Box 1064, 405 22 Gothenburg, Sweden (the “Capiro Shares”);

2. List of liabilities transferred:

- 6,785,106 CPECs of class C issued by the Company and subscribed for by the Sole Shareholder, each having a nominal value of EUR 25 for an aggregate amount of four hundred twenty-three million four hundred forty-three thousand four hundred fifty-two Euro and fifty cent (€423,443,452.50) (including principal (for an amount of one hundred sixty-nine million six hundred twenty-seven thousand six hundred fifty Euro (€169,627,650)), capitalised interest (for an amount of two hundred forty-seven million three hundred two thousand three hundred sixty-seven Euro and fifty-three cent (€247,302,367.53)) and yield (for an amount of six million five hundred thirteen thousand four hundred thirty-four Euro and ninety-seven cent (€6,513,434.97)) attached thereto as at midnight on 29 November 2015;

(together, the “Divested Assets and Liabilities”).

As a result of the amendments and clarifications to the list of assets and liabilities described above, the Sole Shareholder resolved to approve:

- the new share exchange ratio being the transfer from the Company to the New Company of the Divested Assets and Liabilities in consideration for the issue by the New Company of five hundred (500) shares, each having a nominal value of twenty-five Euro (€ 25), to the Sole Shareholder of the Company, together with a share premium of an amount of seventy-four million seven hundred twelve thousand eight hundred fifteen Euro and fourteen cent (€74,712,815.14); and

- the amendments and clarifications as described above to the Divested Assets and Liabilities;

- the final valuation of (i) the Capiro Shares at their market value corresponding to the listing price of the Capiro Shares at closing on 27 November 2015 representing an aggregate amount of four hundred ninety-eight million one hundred sixty-eight thousand seven hundred sixty-seven Euro and sixty-four cent (€498,168,767.64) (at the EUR/SEK exchange rate corresponding to 9.2688 as per 27 November and published by Sweden’s central bank Riksbanken) and (ii) the CPECs to be transferred at their nominal value plus capitalised interest and yield attached thereto as at midnight on 29 November 2015 representing an aggregate amount of four hundred twenty-three million four hundred forty-three thousand four hundred fifty-two Euro and fifty cent (€423,443,452.50).

The Sole Shareholder resolved to approve and realise the Demerger by incorporation of the New Company, without dissolution of the Company through the transfer of part of its assets and liabilities (as detailed in the Demerger Proposal and hereabove) in exchange for the allocation to the Sole Shareholder of five hundred (500) shares of the New Company and the conditions of issue of the new shares all in accordance with the exchange ratio as amended in the present resolutions, without exception and reserves, to the Sole Shareholder in accordance with the allocation principles and modalities set forth in the Demerger Proposal and hereabove.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder noted that from an accounting point of view and from a legal perspective, the Demerger will be effective as from the date hereof without prejudice to the provisions of Article 302 of the Company Law regarding the effects of the division towards third parties, in accordance with the allocation of the Divested Assets and Liabilities to the New Company.

The shares of the New Company shall carry the right to participate in any distribution of profits as from the date hereof.

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolved to request the notary to incorporate the New Company.

#### ARTICLES OF ASSOCIATION OF CADRI S.À.R.L.

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “CADRI S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association (the “Articles”) and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its

own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share confers the rights set forth in these Articles.

5.2 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limit laid down by law.

5.3 Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of the Articles).

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.



Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and ends on 31 December 2016.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same Law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

The present document is worded in English followed by a French translation. In case of divergences between the English and the French versions, the English version shall prevail.

*Share capital of the new company*

The share capital of the New Company of twelve thousand five hundred Euro (€12,500), represented by five hundred (500) shares each having a nominal value of twenty-five Euro (€25), and the related share premium, is constituted by the transfer to the New Company of the net value of the Divested Assets and Liabilities.

The net value of the Divested Assets and Liabilities is valued based on the Demerger Deed, on the pro forma accounts as at the date hereof, prepared by the board of managers of the Company and on the resolutions above at an amount of seventy-four million seven hundred twenty-five thousand three hundred fifteen Euro and fourteen cent (€74,725,315.14) being equal to the net equity value of the New Company following its incorporation. The Sole Shareholder has confirmed that it believes that the net value of the Divested Assets and Liabilities is at least equal to the value of the shares issued by the New Company and the related share premium.

*Extraordinary general meeting of Cadri S.à r.l.*

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers for an unlimited period of time:

*A managers:*

- Wilhelmina Von Alwyn Steenis, born on 29 August 1967 in Rotterdam, the Netherlands, professionally residing at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A manager;
- François Felten, born on 25 December 1968 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg professionally residing at 2, place Winston Churchill, L- 1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A manager;
- Claude Rosevegue, born on 26 May 1947 in Paris, 12<sup>ème</sup> arrondissement, France, having his private address at 9, rue Michel Deutsch, L- 1670 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as A manager;

*B managers:*

- Alexander James Bermingham, born on 19 December 1972 in Scheffield, United-Kingdom, professionally residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B manager;
- Geoffrey Henry, born on 5 May 1972 in Chênée, Belgium, professionally residing at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B manager; and
- Isabelle Probstel, born on 30 January 1969 in Nancy, France, having her private address at 11, Possarstrasse, D-81679 München, Germany, as B manager.

2. The registered office is fixed at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Statements*

The undersigned notary stated, in accordance with the provisions of Article 300 of the Company Law, the existence and the legality of the deeds and formalities of the demerger executed by the Company, and the Demerger Proposal.

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de novembre,

par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Cidra S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 119.205, dont le capital social s'élève à 5.846.975 EUR,

dûment représentée par Me Alexandre Pel, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 30 novembre 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

et étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Cidra Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 1- 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 119.206, dont le capital social s'élève à 5.846.975 EUR, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg le 11 août 2006 par acte de Me Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1922 du 12 octobre 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2010 par acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2809 du 22 décembre 2010.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient la totalité des 233,879 parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour énoncé ci-dessous.

2. Le conseil de gérance de la Société a décidé lors de sa réunion du 8 octobre 2015 (la «Réunion du Conseil») de proposer à l'Associé Unique, sous réserve des conditions indiquées dans le Projet de Scission (tel que défini ci-dessous), de procéder à la scission de la Société par constitution d'une nouvelle société, telle que permise par les articles 288 et 307 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés»), par le transfert, sans dissolution, d'une partie de son patrimoine actif et passif (tel que défini ci-dessous) à la Nouvelle Société

en échange de l'attribution à l'Associé Unique de parts sociales de la Nouvelle Société (tel que ces termes sont définis ci-dessous).

Le conseil de gérance de la Société a approuvé lors de la Réunion du Conseil le projet de scission de la Société (le «Projet de Scission») qui a été publié le 26 octobre 2015 au Mémorial numéro 2930 conformément à l'article 290 de la Loi sur les Sociétés.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

*Ordre du jour*

A. Présentation du projet de scission de la Société (le «Projet de Scission») émis par la Société et reprenant les informations ainsi que les conditions sur la scission de la Société et, entre autres, le rapport d'échange et les droits conférés aux parties, et qui reprend également le projet des statuts de la société devant être constituée;

B. (i) Prise d'acte de la réalisation de la Condition Suspensive (telle que définie dans le Projet de Scission), approbation du Projet de Scission, et prise d'acte et approbation des modifications apportées à la liste des éléments du patrimoine actif et passif reprise dans le Projet de Scission conformément à l'article 293 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés»), (ii) décision de procéder à la scission de la Société par constitution d'une nouvelle société, selon les articles 288 et 307 de la Loi sur les Sociétés par le transfert d'une partie du patrimoine actif et passif de la Société à une nouvelle société (devant être constituée sous la dénomination de CADRI S.à r.l.) (ci-après dénommée la «Nouvelle Société») en échange de l'attribution à l'Associé Unique de cinq cents (500) parts sociales de la Nouvelle Société (la «Scission»); et (iii) approbation des statuts de la Nouvelle Société substantiellement sous la forme prévue dans le Projet de Scission;

C. Prise d'acte de la date de prise d'effet de la Scission;

D. Divers.

4. Les dispositions de la Loi sur les Sociétés par rapport à la Scission ont été satisfaites:

a) publication le 26 octobre 2015 du Projet de Scission au Mémorial numéro 2930, soit au moins un mois avant la date de la présente décision extraordinaire de l'Associé Unique de la Société appelée à se prononcer sur le Projet de Scission et la Scission;

b) dépôt des documents requis par l'article 295 de la Loi sur les Sociétés au siège social des sociétés participant à la Scission (c.-à-d. la Société) au moins un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet de Scission (c.-à-d. la présente décision extraordinaire de l'Associé Unique de la Société), à l'exception des rapports et déclarations repris à l'article 295 c) à e) de la Loi sur les Sociétés, auxquels l'Associé Unique de la Société a renoncé conformément à l'article 296 de la Loi sur les Sociétés par des résolutions écrites de l'associé unique adoptées le 21 octobre 2015.

Après avoir dûment examiné l'ordre du jour ci-dessus et le point 4. a) et b), l'Associé Unique a approuvé ce qui précède et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a déclaré avoir eu une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Scission émis par la Société et reprenant les informations sur la Scission et, entre autres, le rapport d'échange et les droits conférés aux parties, et qui reprend également le projet des statuts de la Nouvelle Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a noté que le Projet de Scission avait été approuvé par le conseil de gérance de la Société à la Réunion du Conseil et avait été publié le 26 octobre 2015 au Mémorial numéro 2930 conformément à l'article 290 de la Loi sur les Sociétés.

L'Associé Unique a noté que la Scission était soumise à la réalisation de la Condition Suspensive (telle que définie dans le Projet de Scission) étant le transfert à la Société de la totalité des parts sociales détenues par Ygeia Equity AB dans Capiro AB (publ) à la Date de Prise d'Effet (telle que définie dans le Projet de Scission). L'Associé Unique a confirmé avoir reçu une preuve satisfaisante établissant la détention de 83.196.877 parts sociales dans Capiro AB (publ) par la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de ratifier la totalité des dispositions et l'intégralité du Projet de Scission, sans aucune exception ni réserve.

L'Associé Unique a reconnu avoir été informé par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 293 de la Loi sur les Sociétés des modifications et clarifications apportées à la liste des éléments du patrimoine actif et passif (reprise dans le Projet de Scission), lesquelles résultent de la fluctuation de la valeur de marché des parts sociales Capiro AB (publ) intervenue entre la date du Projet de Scission et la date du présent acte.

L'Associé Unique a décidé de reconnaître et d'approuver les modifications suivantes apportées à la liste des éléments du patrimoine actif et passif reprise dans le Projet de Scission et d'approuver comme liste définitive des éléments du patrimoine actif et passif cédés ce qui suit:

1. Liste des éléments du patrimoine actif transférés:

- 83.196.877 parts sociales dans Capiro AB (publ), Reg. No. 556706- 4448, une limited liability company dont le siège social se situe à c/o Capiro AB, P.O. Box 1064, 405 22 Göteborg, Suède (les «Parts Sociales Capiro»);

2. Liste des éléments du patrimoine passif transférés:

- 6,785.106 CPEC de classe C émis par la Société et souscrits par l'Associé Unique, chacun ayant une valeur nominale de 25 EUR pour un montant global de quatre cent vingt-trois millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (423.443.452,50 €) (incluant le principal (pour un montant de cent soixante-neuf millions six cent vingt-sept mille six cent cinquante euros (169.627.650 €)), l'intérêt capitalisé (pour un montant de deux cent quarante-sept millions trois cent deux mille trois cent soixante-sept euros et cinquante-trois centimes (247.302.367,53 €)) et le rendement (pour un montant de six millions cinq cent treize mille quatre cent trente-quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (6.513.434,97 €)) qui y sont attachés à minuit le 29 novembre 2015;

(ensemble, les «Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés»).

Suite aux modifications et clarifications apportées à la liste des éléments du patrimoine actif et passif ci-dessus, l'Associé Unique a décidé d'approuver:

- le nouveau rapport d'échange de parts sociales étant le transfert des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés de la Société à la Nouvelle Société en contrepartie de l'émission par la Nouvelle Société de cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune, à l'Associé Unique de la Société, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de soixante-quatorze millions sept cent douze mille huit cent quinze euros et quatorze centimes (74.712.815,14 €); et

- les modifications et clarifications décrites ci-dessus apportées aux Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés;

- l'évaluation définitive des (i) Parts Sociales Capiro à leur marché de marché correspondant au cours de cotation des Parts Sociales Capiro à la clôture le 27 novembre 2015 représentant un montant global de quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions cent soixante-huit mille sept cent soixante-sept euros et soixante-quatre centimes (498.168.767,64 €) (correspondant à 9,2688 SEK au taux de change EUR/SEK du 27 novembre 2015 publié par la banque centrale suédoise Riksbanken) et (ii) CPEC devant être transférés à leur valeur nominale plus l'intérêt capital et le rendement qui y sont attachés à minuit le 29 novembre 2015 représentant un montant global de quatre cent vingt-trois millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (423.443.452,50 €).

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de réaliser la Scission par constitution de la Nouvelle Société, sans dissolution de la Société par le transfert d'une partie du patrimoine actif et passif (tel que détaillé dans le Projet de Scission et ci-dessus) en échange de l'attribution à l'Associé Unique de cinq cents (500) parts sociales de la Nouvelle Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, le tout conformément au rapport d'échange modifié dans les présentes résolutions, sans exception ni réserves, à l'Associé Unique conformément aux principes d'attribution et modalités énoncés dans le Projet de Scission et ci-dessus.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a noté que d'un point de vue comptable et juridique, la Scission prendra effet à compter de la date des présentes sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi sur les Sociétés concernant les effets de la division envers les tiers, conformément à l'attribution des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés à la Nouvelle Société.

Les parts sociales de la Nouvelle Société conféreront le droit de participer à toute distribution de bénéfices à compter de la date des présentes.

En conséquence des résolutions ci-dessus, les associés ont décidé de demander au notaire de constituer la Nouvelle Société.

### STATUTS DE CADRI S.À R.L.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la/les partie(s) comparante(s) et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CADRI S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, de prêts participatifs, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments ou actifs financiers de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité. La Société peut également nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être compris au sens le plus large possible et les énumérations ne sont pas exhaustives ni limitatives de quelque manière que ce soit. L'objet de la Société inclut toute opération ou convention conclue par la Société et conforme à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Chaque part sociale confère les droits énoncés dans les présents Statuts.

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prescrites par la loi.

5.3 Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions des Statuts).

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut

également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance peut être valablement adoptée si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de l'un des gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou délégué de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparait que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même Loi sont applicables.

**Art. 16. Droit applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Capital social de la nouvelle société*

Le capital social de la Nouvelle Société de douze mille cinq cents euros (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune, et la prime d'émission connexe, est constitué par le transfert à la Nouvelle Société de la valeur nette des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés.

La valeur nette des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés est évaluée sur la base de l'Acte de Scission, des comptes pro-forma à la date des présentes, préparés par le conseil de gérance de la Société et des résolutions ci-dessus à un montant de soixante-quatorze millions sept cent vingt-cinq mille trois cent quinze euros et quatorze centimes (74.725.315,14 €) étant égale à la valeur comptable nette de la Nouvelle Société suivant sa constitution. L'Associé Unique

a confirmé qu'il pensait que la valeur nette des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés était au moins égale à la valeur des parts sociales émises par la Nouvelle Société et la prime d'émission connexe.

*Assemblée générale extraordinaire de Cadri S.à r.l.*

L'Associé Unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

*Gérants A:*

- Wilhelmina Von Alwyn Steenis, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A;

- François Felten, né le 25 décembre 1968 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A;

- Claude Rosevegue, né le 26 mai 1947 à Paris, 12<sup>e</sup> arrondissement, France, dont l'adresse privée se situe au 9, rue Michel Deutsch, L-1670 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A;

*Gérants B:*

- Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Scheffield, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B;

- Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée, Belgique, demeurant professionnellement au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B; et

- Isabelle Probstel, née le 30 janvier 1969 à Nancy, France, dont l'adresse privée se situe au 11, Possarstrasse, D-81679 Munich, Allemagne, en tant que gérant B.

2. Le siège social est fixé au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclarations*

Le notaire soussigné a déclaré, conformément aux dispositions de l'article 300 de la Loi sur les Sociétés, l'existence et la légalité des actes et formalités de la scission accomplis par la Société, et le Projet de Scission.

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 7.900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015200057/689.

(150224753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Audit & Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.588.

La nouvelle adresse de l'associé unique et gérant Monsieur Stéphane Legentil est au 14A, Grand-Rue, L-8510 Redange/Attert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015199079/12.

(150223447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.